



---

# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET STRATÉGIES 2018-2023

MRC DE MASKINONGÉ

---

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| REMERCIEMENTS .....                                                       | 4  |
| MOT DU PRÉFET .....                                                       | 5  |
| MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SADC DE LA MRC DE<br>MASKINONGÉ ..... | 6  |
| INTRODUCTION .....                                                        | 7  |
| LA MRC DE MASKINONGÉ .....                                                | 8  |
| 1- POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE<br>MASKINONGÉ .....    | 11 |
| 1.1- Définition du développement durable .....                            | 11 |
| 1.2- Énoncé de mission .....                                              | 11 |
| 1.3- Énoncé de vision .....                                               | 12 |
| 1.4- Principes .....                                                      | 12 |
| 1.5- Objectifs généraux .....                                             | 14 |
| 1.6- Structure de gouvernance .....                                       | 14 |
| 1.6.1- Portée .....                                                       | 14 |
| 1.6.2- Responsabilité .....                                               | 15 |
| 1.6.3- Comité de développement durable de la MRC de Maskinongé .....      | 15 |
| 1.6.4- Mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la politique .....       | 16 |
| 1.6.5- Date d'entrée en vigueur .....                                     | 16 |
| 2- BILAN DES ACTIONS 2011-2017 .....                                      | 17 |
| 2.1- Rappel des objectifs généraux .....                                  | 17 |
| 2.2- Actions réalisées .....                                              | 17 |

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.3- Bilan du plan d'action.....                                                  | 18 |
| 3- STRATÉGIES 2018-2023.....                                                      | 19 |
| 3.2- Orientations stratégiques 2018-2023 .....                                    | 19 |
| 3.2.1- Protection de l'environnement naturel .....                                | 19 |
| 3.2.2 - Lutte et adaptation aux changements climatiques.....                      | 20 |
| 3.2.3- Gestion optimale des matières résiduelles .....                            | 21 |
| 3.2.4- Efficacité économique des entreprises .....                                | 21 |
| 3.2.5- Santé des communautés .....                                                | 22 |
| 3.3 Mise en œuvre de la stratégie .....                                           | 23 |
| CONCLUSION.....                                                                   | 24 |
| ANNEXE 1 .....                                                                    | 25 |
| Rappel des 18 grands objectifs et des actions prévues .....                       | 25 |
| ANNEXE 2.....                                                                     | 27 |
| Plan d'action en développement durable de la MRC de Maskinongé 2016-2018<br>..... | 27 |

## REMERCIEMENTS

La politique de développement durable de la MRC de Maskinongé pour 2018-2023 est le fruit d'une réflexion avec divers acteurs du territoire. Nous remercions les membres du comité de développement durable de la MRC de Maskinongé.

Également, nous remercions Olivier Riffon, consultant en développement durable et professeur associé au département des sciences fondamentales à UQAC, pour ses conseils et appuis dans le développement de la présente politique.

- Rédaction : Marie-Pier Bédard, conseillère en développement durable de la SADC de la MRC de Maskinongé
- Révision : Karine Langlais, chargée de projets de la SADC de la MRC de Maskinongé, Olivier Riffon, consultant en développement durable et professeur associé au département des sciences fondamentales à UQAC ainsi que les membres du comité de développement durable de la MRC de Maskinongé.
- Mise en page et correction : Karine Langlais chargée de projets et Chantale Lessard, agente de bureau de la SADC de la MRC de Maskinongé.

## MOT DU PRÉFET

La MRC de Maskinongé est toujours soucieuse de travailler à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens de son territoire. En ce sens, le développement durable est désormais considéré comme un élément central du développement stratégique de la MRC. L'environnement est très certainement un enjeu majeur de cette décennie, tant pour nos citoyens que pour ceux qui nous suivront.

Depuis le dépôt de la première politique mise de l'avant par le comité de développement durable et portée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé en 2011, de nombreuses actions concrètes ont été réalisées sur le territoire, et ce, à plusieurs niveaux.

Avec cette nouvelle mouture de la politique de développement durable, ensemble, comme territoire rural et allumé, nous irons encore plus loin. La carboneutralité pour la MRC de Maskinongé en 2023 n'est plus seulement un rêve porté par quelques-uns. Elle est bel et bien devenue un objectif commun.

Je tiens à féliciter, au nom de mes collègues du conseil de la MRC, les acteurs du comité développement durable qui, en plus de nous sensibiliser, mettent leur savoir-faire à profit en proposant des solutions concrètes.

Bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Lalonde'.

Robert Lalonde, préfet  
MRC de Maskinongé

## **MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SADC DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Forte de son expertise, la SADC de la MRC de Maskinongé est fière d'avoir initié la révision de la première politique en développement durable de la MRC. Depuis 2011, date d'entrée en vigueur de la politique, la MRC de Maskinongé a mis plusieurs actions en place afin d'intégrer le développement durable dans ses stratégies de développement du territoire. La planification stratégique « Vision Maskinongé » en est un bon exemple, tout comme le premier plan d'action (2012-2016) et le second (2016-2018), dont les actions sont réalisées ou en cours de réalisation. Les actions des dernières années, notamment la réalisation de la première partie du bilan environnemental, nous permettent de prendre la pleine mesure des réalités du territoire et de mettre en évidence les enjeux fondamentaux.

Suivant l'évolution des divers projets des acteurs en développement durable du territoire, une mise à jour de la politique s'imposait. De ce fait, ce document propose une politique mieux adaptée aux nouvelles orientations et se veut plus personnalisée face aux enjeux environnementaux du territoire. S'en suivra le bilan du second plan d'action et la création d'un troisième plan d'action en développement durable pour le territoire de la MRC de Maskinongé.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, reading "Julie Lemieux". The signature is fluid and cursive, with the first name "Julie" and the last name "Lemieux" clearly distinguishable.

Julie Lemieux, directrice générale  
SADC de la MRC de Maskinongé

## INTRODUCTION

La MRC de Maskinongé s'est engagée en 2011 dans une démarche de développement durable. Après six années de mise en œuvre, le temps était venu de faire le point sur l'évolution de cette démarche. Le présent document réitère l'engagement de la MRC envers le développement durable en rappelant, dans un premier temps, la vision, les principes et les grands objectifs inscrits dans la politique de développement durable. La seconde partie du document présente le bilan de la première période de mise en œuvre de la politique de développement durable de la MRC de Maskinongé (2011-2017). Le chemin parcouru dans la région en termes de développement durable est grand, et la réalisation de ce bilan était une étape préalable à la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement durable 2018-2023 pour la MRC de Maskinongé. Ces nouvelles grandes orientations stratégiques sont présentées dans la troisième partie du présent document. Ces dernières pourront servir à bâtir un troisième plan d'action en cohérence avec la vision de la MRC de Maskinongé.

---

## LA MRC DE MASKINONGÉ

La MRC de Maskinongé est un territoire riche, faisant notamment partie de la Réserve Mondiale de la Biosphère du Lac-St-Pierre, une reconnaissance internationale de l'UNESCO qui souligne, entre autres, l'engagement envers le développement durable des communautés situées sur le territoire.

La MRC regroupe 17 municipalités, pour un total de 36 000 habitants répartis sur 2 388 km<sup>2</sup> de territoires agricoles et forestiers. L'humain et la nature s'y côtoient de façon unique, en conciliant le développement du territoire et la conservation de la diversité biologique. Le territoire de la MRC regorge d'une nature abondante, de grandes étendues et de paysages d'une beauté inestimable.

L'économie locale repose principalement sur le secteur primaire, grâce à l'agriculture et à la foresterie. L'industrie de la fabrication et de la construction est importante dans la région, plus que dans l'ensemble de la Mauricie et qu'ailleurs au Québec. L'industrie du meuble constitue le secteur manufacturier le plus important de la MRC.

Le conseil de la MRC est responsable de la gestion globale de la MRC. Il se compose des maires des 17 municipalités formant la MRC de Maskinongé. Parmi eux, les membres du conseil de la MRC élisent un préfet et un préfet suppléant, pour un mandat de 2 ans, renouvelable par élection.

La MRC de Maskinongé est toutefois plus qu'un simple regroupement de municipalités. Elle est avant tout un territoire où la concertation locale est forte et dynamique. Les organismes locaux sont mobilisés et travaillent étroitement, avec les élus du territoire, au développement harmonieux de la région.

Reflet de cette culture de concertation, le comité stratégique Vision Maskinongé a été mis sur pied en 2015. Vision Maskinongé est une coalition d'organisations et d'individus impliqués pour favoriser un développement socioéconomique cohérent et l'intégration des municipalités de la MRC de Maskinongé.

Il est composé de certains services de la MRC et des organisations suivantes :

- ✚ Le service de développement touristique de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Le service de l'aménagement du territoire de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Le service de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Le service des communications de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ La direction générale de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ La Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ La radio communautaire locale, le 103,1 FM ;
- ✚ La Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Un représentant des municipalités de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ La Commission scolaire de l'Énergie ;
- ✚ La Commission scolaire Chemin-du-Roy ;
- ✚ La Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ L'organisme en saines habitudes de vie, Maski en forme ;
- ✚ Le Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Mauricie Centre-du-Québec ;
- ✚ Le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Emploi-Québec ;
- ✚ Le député à l'Assemblée Nationale ;
- ✚ Le syndicat des producteurs agricoles de la MRC de Maskinongé.

De leur travail concerté est issue la planification stratégique du territoire, élaborée en tenant compte de toutes les politiques, stratégies et plans d'action du territoire, notamment la politique en développement durable du territoire. Le comité a pour mandat de faire un suivi de la planification stratégique territoriale, tout en s'assurant de faire la promotion d'une vision commune du territoire de la MRC de Maskinongé.

Par ailleurs, la MRC de Maskinongé est aux prises avec certains défis socioéconomiques similaires à ceux vécus dans beaucoup de régions rurales au Québec : décroissance de la population (exode rural), vieillissement de la population, taux de chômage élevé, déficit d'emploi, faible niveau de scolarisation, problématiques environnementales multiples, etc.

Afin de faire face à ces défis de façon cohérente et structurée, différents acteurs du milieu se sont concertés. La région étant confrontée à des enjeux sociaux, économiques et écologiques, la voie

du développement durable s'est imposée comme piste de solution pour s'attaquer à ces défis de manière globale et intégrée. La région a ainsi su profiter de ses atouts sociaux et institutionnels pour proposer, dès 2011, sa première politique de développement durable. Cette dernière fait aujourd'hui l'objet d'une révision, la rendant plus personnalisée en lien avec les enjeux territoriaux, mis en lumière suite à la réalisation du bilan environnemental de la MRC.

# **1- POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

La présente politique de développement durable est une version révisée de celle adoptée en 2011. Elle a été adaptée au nouveau contexte politique, économique, social et environnemental. Elle considère les enjeux locaux, mais également les enjeux globaux. Elle présente la définition du développement durable retenue, des énoncés de mission et de vision, les principes et des objectifs généraux sur laquelle elle repose et sa structure de gouvernance.

## **1.1- Définition du développement durable**

La définition retenue pour le développement durable est celle de la Loi québécoise sur le développement durable, elle-même inspirée de la définition du Rapport Brundtland<sup>1</sup>.

« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Loi sur le développement durable, article 2)

## **1.2- Énoncé de mission**

La mission, tirée de la première version de la Politique de développement durable de la MRC de Maskinongé adoptée en 2011 par le conseil de la MRC, est la suivante :

Prendre en charge collectivement la prospérité de la MRC de Maskinongé par l'engagement à intégrer le développement durable dans tous les secteurs d'activités, de façon à ce que la MRC en vienne à une plus grande cohérence entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sur son territoire.

---

<sup>1</sup> "Notre avenir à tous", le rapport Brundtland, est issu des travaux de la commission des Nations unies pour l'environnement et le développement. Paru en 1987 en anglais et 1988 en traduction française, il donne la première définition officielle du développement durable : « Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».

### 1.3- Énoncé de vision

La vision renouvelée est la suivante :

- ✚ Une MRC qui protège ses ressources naturelles et sa biodiversité pour favoriser la vie rurale et l'attraction du territoire ;
- ✚ Une MRC qui favorise la qualité de vie, la santé de sa communauté et la participation citoyenne pour répondre aux besoins de la population et des entreprises du territoire ;
- ✚ Une MRC qui maximise l'accessibilité aux produits et services de la région pour favoriser la vitalité et le développement durable du territoire ;
- ✚ Une MRC qui vise l'atteinte de la carboneutralité sur l'entièreté de son territoire ;
- ✚ Une MRC qui vise une amélioration continue des pratiques pour l'atteinte d'une gestion durable des matières résiduelles.

### 1.4- Principes

Les principes suivants sont ceux auxquels adhèrent les acteurs de la MRC de Maskinongé pour guider la démarche de développement durable. Ils sont adaptés de la Loi québécoise sur le développement durable, mais également cohérents avec Vision Maskinongé.

- ✚ Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. Également, dans un contexte de ruralité, cela implique un accès adéquat aux services de proximité. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, a et Vision Maskinongé, enjeu 1) ;
- ✚ Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que d'éthique et de solidarité sociales. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, b) ;
- ✚ Protection de l'environnement et de la biodiversité : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de

développement. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, c et l et Vision Maskinongé, enjeu 4) ;

- ✚ Efficacité et diversification de l'économie : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, d et Vision Maskinongé, enjeu 3) ;
- ✚ Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et économiques. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, e et Vision Maskinongé, enjeu 2) ;
- ✚ Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, f et Vision Maskinongé, enjeu 1) ;
- ✚ Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, k et Vision Maskinongé, enjeu 5) ;
- ✚ Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans sociaux et environnementaux, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des

ressources. (Référence : Loi sur le développement durable du Québec, chap. II, section 1, art. 6, n) ;

- ✚ Mise en valeur du territoire : la mise en valeur du territoire est liée au sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du territoire, par la mise en valeur de ses caractéristiques et de ses ressources. Elle favorise l'attraction, l'intégration et la rétention de la population et de la main-d'œuvre. (Référence : Vision Maskinongé, enjeu 5) ;

## **1.5- Objectifs généraux**

La présente politique, initiée et soutenue par le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé, désire maintenir et même renforcer l'engagement de la MRC en développement durable. Au fil du temps, les acteurs du territoire ont progressé dans leur compréhension face à l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques de leur milieu. Dans cette perspective, les grands objectifs de la politique de développement durable de la MRC de Maskinongé sont :

- ✚ D'accentuer et maintenir la concertation des acteurs du territoire sur des enjeux globaux et complexes touchant à la fois l'économie, l'humain et la nature ;
- ✚ D'amener les acteurs du territoire à passer à l'action concrètement dans les enjeux actuels de développement durable ;
- ✚ De se préparer aux changements en cours et à venir à l'échelle du Québec en lien avec les enjeux de développement durable (législatifs, culturels, économiques, démographiques, climatiques, etc.) ;
- ✚ De devenir une région innovante et réceptive aux projets novateurs par la mise en valeur des potentiels du territoire de la MRC.

## **1.6- Structure de gouvernance**

Le succès de la mise en œuvre de la présente politique repose en partie sur la force de l'engagement des acteurs et sur la qualité de la structure de gouvernance.

### **1.6.1- Portée**

La présente politique s'applique tout d'abord aux élus municipaux du territoire de la MRC, ainsi qu'au personnel administratif de la MRC de Maskinongé. Ces derniers ont la responsabilité de

prendre en compte la politique de développement durable dans leurs discours, leurs actions et leurs décisions, au même titre que toute autre politique adoptée par le conseil de la MRC.

La politique de développement durable s'applique également à l'ensemble des membres du comité stratégique Vision Maskinongé. En ce sens, leur planification et leurs interventions doivent en respecter les principes et contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Finalement, la présente politique s'applique aux autres organisations du territoire, ainsi qu'à l'ensemble de la population de la MRC de Maskinongé et aux personnes travaillant à son développement harmonieux et durable. Tous et toutes sont invités à intégrer les principes de développement durable de la présente politique à l'ensemble de leurs interventions sur le territoire de la MRC.

#### 1.6.2- Responsabilité

La responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la politique incombe au comité de développement durable de la MRC de Maskinongé, en collaboration avec les acteurs du milieu. La mise en place des mesures se fera en collaboration avec les autres porteurs de politiques qui sont connexes, soit notamment le développement social, le schéma d'aménagement, etc.

#### 1.6.3- Comité de développement durable de la MRC de Maskinongé

Le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé a été créé en 2009. Il est composé de personnes provenant d'une dizaine d'organisations du territoire. Ces personnes y apportent différentes expertises dans des domaines complémentaires, tels que l'environnement, les enjeux sociaux, l'économie locale et les enjeux politiques du territoire. Un élu du conseil de la MRC est délégué pour y siéger, pour participer aux rencontres et faire le lien entre le conseil des maires et le comité. La SADC coordonne et anime les rencontres et activités du comité.

Le comité a plusieurs rôles en lien avec le développement durable :

-  Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les acteurs influents sur le territoire ;
-  Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du contenu de la politique et du rôle de chacun dans l'atteinte des objectifs généraux qui y sont définis et dans le respect des principes élaborés ;

- ✚ Agir à titre de comité aviseur auprès du conseil de la MRC de Maskinongé et d'autres organisations au besoin ;
- ✚ Soulever les problématiques de la MRC de Maskinongé ;
- ✚ Assurer la gestion de la mise en œuvre de la présente politique, par la réalisation d'un plan d'action en développement durable.

#### 1.6.4- Mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la politique

Les modalités suivantes ont été prévues afin d'assurer la mise en œuvre de la présente politique :

- ✚ Rédaction de stratégies quinquennales de développement durable précisant les grandes orientations stratégiques pour les acteurs de la MRC ;
- ✚ Rédaction d'un plan d'action quinquennal, cohérent avec la politique et la stratégie, et défini en concertation avec les acteurs du milieu ;
- ✚ Évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs de la présente politique de développement durable, de la stratégie et du plan d'action, au moyen d'indicateurs de performance établis ;
- ✚ Réalisation d'un rapport annuel afin de mettre en valeur les réalisations effectuées auprès des élus et des organismes du territoire ;
- ✚ Reddition de comptes auprès du conseil des maires de la MRC de Maskinongé et d'autres acteurs du milieu.

#### 1.6.5- Date d'entrée en vigueur

La présente politique a été adoptée le 13 novembre 2018 lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

## **2- BILAN DES ACTIONS 2011-2017**

En 2011, les élus municipaux de la MRC de Maskinongé ont adopté la première politique de développement durable de la MRC de Maskinongé, officialisant ainsi une vision de développement durable pour le territoire. L'objectif était de sensibiliser les élus municipaux au développement durable, de leur permettre de mieux affronter les défis auxquels la région fait face et d'agir de façon à ce que les interventions soient cohérentes et durables.

La politique adoptée incluait 18 grands objectifs, ainsi que plusieurs exemples d'actions concrètes pertinentes pour le territoire. Suite à l'adoption de la politique, le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé a travaillé sur la rédaction d'un plan d'action. Ce plan d'action a été adopté par le conseil de la MRC en 2012.

Cette section rappelle les objectifs généraux de cette première politique et présente le bilan de la mise en œuvre des actions proposées dans le premier plan d'action.

### **2.1- Rappel des objectifs généraux**

La première politique de développement durable de la MRC de Maskinongé prévoyait 18 objectifs généraux (**Voir Annexe 1**). Ces objectifs faisaient ressortir certaines priorités d'action pour la MRC de Maskinongé et portaient sur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance. Avec le temps, il est possible de constater que certains objectifs ont été priorisés, selon les préoccupations et événements qui se sont imposés.

### **2.2- Actions réalisées**

Le premier plan d'action se penchait sur les enjeux suivants : la gestion responsable des matières résiduelles, la rétention et attraction des jeunes, les saines habitudes de vie, la fierté locale et la promotion de la MRC de Maskinongé. Adopté en 2012, il a été en vigueur jusqu'à sa révision complète en 2016.

Parmi toutes les actions identifiées dans le plan d'action, la création d'un répertoire d'entreprises (et types de produits) de la MRC de Maskinongé et Mauricie qui œuvrent dans l'un ou l'autre des domaines des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, valorisation) a été créé. Le bottin des récupérateurs de la MRC de Maskinongé, destiné d'une part aux citoyens et d'autre part au secteur des Industries, Commerces et Institutions (ICI), est présentement en ligne sur le site de la MRC de Maskinongé :

<http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/services/bottin-recuperateurs-3rv.html>.

### **2.3- Bilan du plan d'action**

En lien avec le plan d'action 2012-2016, le bilan global de la démarche de développement durable est positif. En effet, la politique a permis une importante sensibilisation et une grande mobilisation d'acteurs de différents secteurs de la MRC de Maskinongé autour du développement durable. L'adoption de la politique a notamment influencé la planification stratégique du territoire : le développement durable y est désormais considéré comme un élément central du développement stratégique de la MRC. Il est spécifiquement mis de l'avant avec l'enjeu de la protection de l'environnement (enjeu 4).

L'avancement de la démarche a d'ailleurs permis la rédaction du deuxième plan d'action en développement durable de la MRC de Maskinongé, 2016-2018. Ce plan d'action, dont le bilan sera produit dans la prochaine année, se retrouve à l'**Annexe 2** du présent document.

Par ailleurs, la stratégie 2018-2023 en développement durable permettra la planification du troisième plan d'action de la MRC de Maskinongé.

### **3- STRATÉGIES 2018-2023**

Le développement durable est désormais considéré comme un élément central du développement stratégique de la MRC. Les élus municipaux, ainsi que les acteurs du développement économique et social du territoire considèrent désormais le développement durable comme un enjeu incontournable.

Certains acteurs ont d'ailleurs décidé de s'investir davantage et de réaliser des projets concrets qui visent l'opérationnalisation du développement durable, notamment par le biais du plan d'action en développement durable de la MRC. Plus que jamais, il est considéré que le temps est venu pour l'ensemble des organisations, des citoyennes et citoyens du territoire de poser des gestes concrets, notamment face à des enjeux qui deviennent de plus en plus urgents dans notre société. Le bilan environnemental réalisé sur la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité a permis aux acteurs du territoire de prendre pleinement conscience de l'importance d'agir pour maintenir notre écosystème en équilibre. Ainsi, plusieurs enjeux, considérés comme prioritaires pour les acteurs de la MRC de Maskinongé, ont guidé l'élaboration des grandes orientations de la présente stratégie de développement durable 2018-2023.

#### **3.2- Orientations stratégiques 2018-2023**

##### **3.2.1- Protection de l'environnement naturel**

Le maintien de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité est directement lié au développement durable de tout territoire. Aussi, comme le développement de la MRC de Maskinongé est très lié à son environnement naturel, cet objectif est considéré comme prioritaire pour les acteurs du territoire. Située sur le territoire de la RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DU LAC-ST-PIERRE, on y retrouve également la RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE, le PARC NATIONAL DE LA MAURICIE, de nombreux lacs et rivières laissés à leur état naturel et des aménagements de pourvoiries. Les vies économiques et sociales de la MRC dépendent donc largement de la qualité de l'environnement naturel.

En ce sens, la SADC de la MRC de Maskinongé a travaillé en 2017 à la réalisation de la première phase du bilan environnemental du territoire. Ce bilan dresse un portrait réaliste de la qualité de

l'environnement et de la biodiversité. Il doit servir notamment à réaliser des actions de communication visant à sensibiliser la population de la MRC aux liens qui existent entre la santé environnementale du territoire et la santé humaine.

Objectifs spécifiques de la stratégie entourant la protection de l'environnement :

- ✚ Améliorer et maintenir à jour l'état des connaissances sur la qualité de l'environnement ;
- ✚ Sensibiliser les différents acteurs du territoire à la protection de l'environnement ;
- ✚ Favoriser l'arrimage des missions des organisations en lien avec l'environnement ;
- ✚ Développer des outils concrets permettant de poser des gestes accessibles pour la protection de l'environnement.

### 3.2.2 - Lutte et adaptation aux changements climatiques

À la fin de 2015, la conférence de l'ONU sur le climat s'est conclue sur l'adoption d'un accord historique pour lutter contre les changements climatiques. L'*Accord de Paris* vise à déployer des mesures concrètes, à toutes les échelles, afin de pouvoir aspirer à un avenir résilient, durable et faible en carbone. Du fait des effets du changement climatique sur le développement des collectivités et de la nécessité d'adaptation de nos sociétés, la lutte contre celui-ci est donc devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable.

Pour réaliser les objectifs ambitieux de l'*Accord de Paris*, les efforts concertés de tous les acteurs gouvernementaux, sociaux et économiques sont désormais nécessaires. Au Canada comme au Québec, nos gouvernements se sont dotés d'objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES), en lien avec les engagements pris dans l'*Accord de Paris*. Dans la MRC de Maskinongé, le projet *En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé* est la base d'un grand mouvement visant la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, la MRC vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2023.

Objectifs spécifiques de la stratégie entourant la lutte aux changements climatiques :

- ✚ Réduire les émissions de GES ;
- ✚ Favoriser des changements concrets de comportement chez les citoyens ;
- ✚ Viser l'atteinte de la carboneutralité en 2023 ;
- ✚ Travailler à l'adaptation aux changements climatiques.

### 3.2.3- Gestion optimale des matières résiduelles

Au Québec, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* précise les objectifs gouvernementaux pour la gestion des matières résiduelles (GMR). La Politique vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

La gestion intégrée des matières résiduelles s'appuie sur une approche de développement durable et vise conséquemment à minimiser les impacts sur l'environnement tout en favorisant la prospérité économique. Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières proposent un PGMR conjoint comptant un principe directeur qui consiste à favoriser une gestion territoriale des matières résiduelles. La présente stratégie reprend ainsi les orientations stratégiques du PGMR conjoint que voici :

- ✚ Détourner la matière organique de l'enfouissement ;
- ✚ Responsabiliser les générateurs ;
- ✚ Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration) ;
- ✚ Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats ;
- ✚ Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération (principe des 3RV).

### 3.2.4- Efficacité économique des entreprises

Pour faire face aux enjeux locaux et mondiaux actuels, nos entreprises doivent apprendre à concilier l'impératif de l'efficacité économique avec le respect de l'environnement, la bonne gestion des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le respect de considérations sociales croissantes. Le concept d'écologie industrielle peut aider les entreprises à concilier les sphères du développement durable. À l'image des écosystèmes naturels, l'écologie industrielle propose des outils visant à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire la quantité de déchets.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Création d'une symbiose industrielle, 2013, <http://www.synergiequebec.ca/wp-content/uploads/2017/04/cttei-fr.pdf>

Le deuxième plan d'action en développement durable de la MRC de Maskinongé prévoit la réalisation d'une analyse approfondie qui visera la mise en place d'un projet de symbiose industrielle afin de favoriser une saine gestion des ressources et d'accroître l'efficacité économique et la compétitivité des entreprises de notre territoire. Une symbiose industrielle consiste en un réseau d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières (ex. : sous-produits), d'eau ou d'énergie. En donnant une deuxième vie aux ressources, la symbiose fait la promotion de la production et des technologies propres, des approches plus efficaces et respectueuses de l'environnement. Par les liens qu'elle crée dans le tissu industriel, social et économique d'une région, cette économie circulaire est aussi un outil concret de développement durable.

Objectifs spécifiques de la stratégie entourant l'efficacité économique des entreprises :

- ✚ Sensibiliser les entrepreneurs à l'optimisation de l'usage des ressources et à la réduction de la quantité de déchets ;
- ✚ Créer une dynamique locale propice au déploiement de l'écologie industrielle ;
- ✚ Faire la promotion de l'achat local.

### 3.2.5- Santé des communautés

La santé est souvent considérée sous l'angle individuel. Or, la santé des communautés réfère plutôt à l'aspect collectif ou communautaire du terme. Pour qu'une collectivité soit considérée en santé, il faut mettre en place des environnements favorables au développement local pour l'ensemble des citoyens et pour l'ensemble des secteurs.

La MRC de Maskinongé a entamé en 2016 un processus de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire. Ce schéma d'aménagement et de développement est la base même des orientations du territoire tant dans le volet social, environnemental ou économique dans une perspective de développement durable. En ce sens, cette révision sera abordée en ayant comme objectif de favoriser « la qualité de vie des citoyens de notre territoire » notamment par des aménagements favorables aux saines habitudes de vie. L'objectif ultime : avoir un territoire davantage en santé et axé vers le développement durable.

Objectifs spécifiques de la stratégie entourant la santé des communautés :

- ✚ Favoriser « la qualité de vie des citoyens de notre territoire » notamment par des aménagements favorables aux saines habitudes de vie ;
- ✚ Améliorer l'état de l'environnement (naturel, économique, social et politique) pour qu'il soit davantage favorable à la santé ;
- ✚ Sensibiliser la population à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- ✚ Encourager et favoriser la participation citoyenne de la population de la MRC de Maskinongé.

### **3.3 Mise en œuvre de la stratégie**

La mise en œuvre de la présente stratégie se fera conformément aux mécanismes de gouvernance présentés au point 1.6 de la Politique de développement durable.

## CONCLUSION

La révision de cette politique de développement durable est l'effet direct de l'avant-garde de la MRC de Maskinongé dans la prise en charge de son développement, la mise en valeur et la protection de son territoire. Depuis 2011, le travail effectué sur le territoire, suite de l'adoption de la première politique en développement durable, nous a permis de mieux connaître les enjeux du territoire de la MRC de Maskinongé notamment avec la réalisation du bilan environnemental. La mobilisation des acteurs autour des enjeux du développement durable sur le territoire et les diverses actions mises de l'avant permettent d'agir en cohérence avec les valeurs sociétales mise en évidence lors des grands rassemblements mondiaux sur des sujets comme la lutte aux changements climatiques, l'égalité sociale et la performance économique des entreprises. Ainsi, solide des connaissances du milieu et de sa capacité de mobilisation, le comité de développement durable, porteur de la politique, a proposé des orientations stratégiques arrimées avec celles de Vision Maskinongé. À travers l'expérience des dernières années et avec cette conviction à toujours s'améliorer et conserver notre qualité de vie sans compromettre celle des générations futures, nous réalisons qu'un plus grand impact des actions passe de l'effort individuel vers l'effort collectif.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! Tous ensemble dans un développement territorial cohérent, innovant et durable.

## **ANNEXE 1**

### **Rappel des 18 grands objectifs et des actions prévues**

Les objectifs qui suivent ont été pensés de façon à ce qu'ils interagissent entre eux. Ils n'ont pas été placés selon un ordre de priorité, puisque cette priorité sera déterminée par les acteurs de la MRC de Maskinongé, ultérieurement. On peut également penser que cette priorité évoluera en même temps qu'évoluera la société. Ces objectifs sont par ailleurs expliqués à l'aide d'exemples concrets à l'Annexe 2 du présent document.

1. Favoriser la saine gestion des ressources naturelles (faune-flore), des matières résiduelles, des énergies et du transport sur le territoire de la MRC ;
2. Prendre en considération la capacité de support des écosystèmes, tels que les seuils et limites écologiques dans l'utilisation des ressources ;
3. Assurer et maintenir la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;
4. Prendre en considération les principes de prévention et de précaution de sorte de prévenir les risques connus ou inconnus qui sont susceptibles de causer une dégradation de l'environnement ;
5. Encourager et faciliter l'achat local et responsable chez les entreprises, les organisations et les citoyens ;
6. Favoriser la revitalisation des municipalités rurales en difficulté ;
7. Soutenir et mettre en valeur la culture et le patrimoine ;
8. Favoriser l'accès au savoir ainsi que le développement et le maintien des établissements d'éducation et de santé ainsi que le nombre et la qualité des services, en lien avec les besoins de la population ;
9. Favoriser l'attraction, la rétention et l'intégration de la population ;
10. Mobiliser, conscientiser et favoriser la participation de tous les acteurs de la MRC au développement durable, aux enjeux collectifs et à la réalité rurale ;
11. Développer, à l'aide du comité des communications de la MRC, une image de marque de la région centrée sur le développement durable, afin d'intensifier le sentiment de fierté de la population pour la MRC ;
12. Favoriser la multifonctionnalité et l'occupation dynamique du territoire de la MRC ;
13. Favoriser une répartition adéquate des lieux de décision, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;
14. Soutenir le développement des secteurs dominants de l'activité économique de la MRC, et notamment les secteurs agricole, forestier et touristique ;
15. Favoriser l'établissement, le maintien, l'expansion et la diversité d'entreprises et d'emplois sur le territoire de la MRC ;

16. Mobiliser et conscientiser les entreprises afin qu'elles mettent en place des mesures en cohérence avec le principe de pollueur-payeur ;
17. Mobiliser et conscientiser les entreprises afin qu'elles intègrent dans la valeur de leurs biens et services, l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie ;
18. Favoriser la cohérence et la concertation entre tous les outils de développement et d'aménagement du territoire développés au sein de la MRC.

ANNEXE 2

Plan d’action en développement durable de la MRC de Maskinongé 2016-2018

| OBJECTIF                                                                    | ACTIONS                                                                                                       | DESCRIPTION DES PROJETS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | INDICATEURS                                                               | COÛTS POTENTIELS                                                                                                                                      | RESPONSABLE / PARTENAIRES                                         | ÉCHÉANCIER                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Contribuer à la qualité de l’air, de l’eau, des sols et de la biodiversité. | 1.Initier une campagne de sensibilisation sur le maintien de la biodiversité et la qualité de l’environnement | <ul style="list-style-type: none"><li>- Aller chercher des données fiables (données existantes et étude pour données inexistantes)</li><li>- Diffuser les données – Parler également des impacts sur la santé, la qualité de vie (faut que ça touche les gens)</li><li>- Sensibiliser : Diffuser les bonnes actions à faire en regard à notre situation actuelle par plusieurs médias différents. Vision positive. Adaptation de comportement.</li></ul> | <p>Données de l’étude</p> <p>Impact de la campagne de sensibilisation</p> | <p>Coûts de l’étude (<b>Financement PSPS</b>)</p> <p>Coûts de la campagne de sensibilisation</p>                                                      | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés / MRC, aménagement | <p>2016 (recherches des données)</p> <p>2017 (Plan de communication)</p> |
| Contribuer à la qualité de l’air, de l’eau, des sols et de la biodiversité. | 2.Mettre à jour la Politique de développement durable et son plan d’action                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser une refonte complète de la Politique de développement durable de la MRC de Maskinongé. La Politique se basera sur les données sur la qualité de l’air, de l’eau, des sols et de la biodiversité, sur la planification stratégique territoriale Vision Maskinongé et sur la Loi de développement durable du gouvernement du Québec.</li><li>- Le plan d’action est en cours de développement</li></ul>   | Mise à jour de la PDD et de son plan d’action                             | <p>Expert pour aider la réflexion entourant l’appropriation de la politique (<b>Olivier Riffon</b>)</p> <p>Coût de la campagne de sensibilisation</p> | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés/ MRC, aménagement  | 2018 (adoption conseil des maires février 2018)                          |

|                                                                                                                             |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                           |                                                            |                                                                  |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|                                                                                                                             |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                           |                                                            |                                                                  |                                              |
| <b>Sensibiliser les élus, citoyens, entreprises sur les différents cycles de vie des produits et des organismes vivants</b> | 3.Évaluer la possibilité d'un projet de symbiose industrielle                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier et l'analyser des projets de symbiose industrielle en cours au Québec</li> <li>- Évaluer les différentes possibilités pour la MRC de Maskinongé</li> <li>- Évaluer les partenaires potentiels</li> <li>- Effectuer un court rapport sur la question avec recommandations</li> </ul> | Rapport de recommandations                                | Temps ressource                                            | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés/ MRC, aménagement | 2017 (amorçe)<br><br>2018 (suite et rapport) |
| <b>Sensibiliser les élus, citoyens, entreprises sur les différents cycles de vie des produits et des organismes vivants</b> | 4.Initier une campagne de sensibilisation sur le cycle de vie des produits                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication sur le cycle de vie des produits <ul style="list-style-type: none"> <li>o Entrepreneur (écoconception – lien avec la symbiose)</li> <li>o Consommateur (consommation responsable)</li> </ul> </li> </ul>                                                                  | Plan de communication                                     | Coûts relatifs à la mise en place du plan de communication | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés/ MRC, aménagement | 2018 (suite au rapport de recommandations)   |
| <b>Sensibiliser les élus, citoyens, entreprises sur les différents cycles de vie des produits et des organismes vivants</b> | 5.Collaborer à l'organisation de diverses activités en lien avec le développement durable | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité annuelle de Vision Maskinongé</li> <li>- Park(ing) day : kiosque du comité DD citoyens</li> <li>- Semaine québécoise de réduction des déchets</li> <li>- AGA écoresponsables</li> <li>- Logo du comité</li> </ul>                                                                      | Réalisation de (ou des) l'évènement(s)                    | Coûts de (ou des) l'évènement(s)                           | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés/ MRC, aménagement | <b>Action annuelle</b>                       |
| <b>Sensibiliser et outiller les citoyens et les organisations au développement</b>                                          | 6. Faire connaître et bonifier le bottin des récupérateurs                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision complète du Bottin des récupérateurs en cours</li> <li>- Une révision sera également effectuée annuellement</li> <li>- Une section ICI du Bottin est en cours de</li> </ul>                                                                                                            | Modifications au bottin<br><br>Création de la section ICI |                                                            | SADC, <b>comité DD</b> , comité familles-aînés/ MRC, aménagement | <b>Action annuelle</b>                       |

|                                                                                                                  |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                       |                                                                   |                                                                        |                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <p><b>durable de leur milieu</b></p>                                                                             |                                                                                                                                         | <p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À faire : stratégie de communication à diffuser largement et régulièrement</li> </ul>                                                                                                             |                                                                                                       |                                                                   |                                                                        |                               |
| <p><b>Sensibiliser et outiller les citoyens et les organisations au développement durable de leur milieu</b></p> | <p>7.Établir un portrait statistique pour les municipalités en matière de consommation d’eau et de gestion des matières résiduelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données 2013 de consommation d’eau et 2014 de gestion des matières résiduelles ont été compilées.</li> <li>- Plan de communication pour sensibiliser les citoyens à la consommation d’eau et de déchets</li> </ul> | <p>Répertoire des données annuelles</p> <p>Projet de codéveloppement</p> <p>Plan de communication</p> | <p>Coûts relatifs à la mise en place du plan de communication</p> | <p>SADC, <b>comité DD</b>, comité familles-ainés/ MRC, aménagement</p> | <p><b>Action annuelle</b></p> |